

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-141 du 26 octobre 2022  
Portant sur une décision modification du budget « Assainissement »  
« Remboursement d'une avance remboursable à l'Agence de l'Eau »**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-six octobre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Domet, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/10/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 39	Votants : 46	POUR : 46
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 16	Exprimés : 46	

**Présents :** MM. GUYONNET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, GRANGE, SCHMIDT, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, MOREAU, LUQUET A, MÉANARD, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, LARGE, CHAUSSAT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** MM. SCARAMUCCIA à JAMME, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à BERTHON, FAUCONNET à RAMOS, SOULEBOT à FAUCHER, DESARMENIEN à FONTVIELLE, TRIMOULINARD à LARGE.

**Excusés :** MM. DESCLOUX, SIMONET B, PERRIER S, CONCHON, PERRIER F, PLAS, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

**Secrétaire de séance :** Catherine PINLON

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Suite à une avance remboursable de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant la réhabilitation de la station d'épuration du bourg d'Auzances (Boues activées + filtre planté -1200), le montant du remboursement de l'emprunt n'a pas été inscrit au budget.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit**

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
<b>PG : OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>24 475,47</b>		<b>24 475,47</b>
Dépenses imprévues	020	24 475,47		
Autres dettes			1687	24 475,47
<b>DEPENSES- INVESTISSEMENT</b>		<b>24 475,47</b>		<b>24 475,47</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 02 novembre 2022  
Pour copie conforme, le 02 novembre 2022

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20221026-2022-141-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2022  
Date de réception préfecture : 02/11/2022